

Quatre vétérans contre-attaquent

NANCY

Le combat des anciens militaires présents au Sahara et en Polynésie lors des essais nucléaires passe ce jeudi par Nancy. Le sort juridique de quatre d'entre eux va, en effet, être examiné par la cour d'administrative d'appel.

Deux sont malades mais encore vivants. Jean Robert et Serge Fleury habitent en Haute-Saône. Le premier était, entre 69 et 72, dans un groupe de transmissions sur la base d'Hao, d'où décollaient et atterraient les avions qui effectuaient des prélèvements dans le nuage radioactif après les explosions nucléaires. Le second servait à la même époque dans le Pacifique sur un pétrolier ravitailleur.

Les deux hommes sont aujourd'hui atteints d'une leucémie. Pour leur avocate M^e Cécile Labrunie qui épaula les victimes des essais nucléaires et leur association depuis des années, la maladie des deux

hommes est la conséquence de leur irradiation lorsqu'ils étaient dans l'armée. Mais en décembre 2014, le tribunal administratif de Strasbourg en a décidé autrement.

Il a également débouté, le même jour, deux autres vétérans des essais qui sont aujourd'hui décédés. Jackie Trotin, un habitant de Besançon, a succombé à un cancer du foie. Il avait été sous-officier sur un bâtiment base à Mururoa au début des années 1970. Originaire de Côte-d'Or, Jean Leu était, lui, présent dans la Sahara lors des premiers essais de la bombe atomique, au milieu des années 1960. Il est mort d'un cancer de l'estomac.

Sa veuve, ainsi que celle de Jackie Trotin, ont pris le relais pour faire reconnaître la responsabilité de l'Etat. En théorie, une loi de 2010 qui porte le nom du ministre de la défense de l'époque, Hervé Morin, aurait dû faciliter l'indemnisation des soldats victimes des retombées radioactives

essais nucléaires.

« Mais nous sommes face à un système d'indemnisation qui refuse 98 % des demandes d'indemnités », constate M^e Labrunie. D'où de nombreux recours devant les tribunaux administratifs. Puis devant les cours d'appel comme ce jeudi à Nancy. « Beaucoup de juridictions nous donnent gain de cause. Cela a d'ailleurs déjà été le cas à Nancy, qui a reconnu un droit à indemnisation dans quatre dossiers sur huit », précise M^e Labrunie, plutôt optimiste sur l'issue de l'audience.

L'avocate n'a, en tout cas, aucun doute sur le bien-fondé du combat des vétérans des essais : « Ce sont quand même des gens auxquels on disait lors des tirs nucléaires qu'ils devaient se retourner pour ne pas voir le flash mais qu'ils pouvaient ensuite admirer le champignon atomique. »

C. G.